



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 82411

Texte de la question

Mme Jeanine Dubié attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes au sujet de l'ostéonécrose des mâchoires. Cette maladie se caractérise par la mort d'un fragment de tissu osseux au niveau de la mâchoire due à une interruption de la circulation sanguine et aboutissant à la mort de l'os. Non diagnostiquée, elle peut produire des douleurs musculaires et articulaires chroniques aiguës. Cette maladie peut survenir à la suite de soins dentaires (extractions dentaires, obturation de racines ou pose de charges en métaux lourds, etc.) ou se manifester après la prise d'un traitement à base de bisphosphonates. Les recherches scientifiques relatives à cette pathologie n'ont pour l'heure pas permis de garantir aux patients des soins suffisamment adaptés. Il serait donc important que les médecins, les chirurgiens-dentistes spécialisés en parodontologie et les stomatologues puissent bénéficier d'une formation adaptée afin de détecter cette maladie au plus tôt et permettre une meilleure prise en charge des malades. Aussi elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en place pour favoriser la détection de cette maladie et la prise en charge de ces patients.

Données clés

Auteur : [Mme Jeanine Dubié](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82411

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4639

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)